



Province du Brabant wallon – Arrondissement de Nivelles
Commune de LASNE



Service urbanisme – Tél : 02/634.05.75 – Email : urbanisme@lasne.be

Responsable de service : Marie SENGIER

Agent administratif : Amaury TOUSSAINT (02/634.05.85)

Nos références: AT/PEIII-2025/160//CDU -1.778.511

Lasne , le 29 septembre 2025

Objet : Urbanisme – Déclaration environnementale de classe III – PRISE D'ACTE – Citerne mazout d'une capacité de 3000 litres – rue Baron de Xavier 12 – 1ère Division / section B n° 38M – DELVAL (PEIII-2025/160)

Madame, Monsieur,

En application de l'article 14 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, nous vous prions de trouver, ci-dessous un extrait de la délibération du Collège communal du 22/09/2025 relative au dossier repris en objet.

« Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ce qu'il fixe les attributions de la présente assemblée ;

Vu le Livre 1er du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;

PEIII-2025/160

Vu le formulaire de déclaration des établissements de classe 3 introduit par Monsieur DELVAL Renaud en date du 12 septembre 2025 concernant l'exploitation d'une citerne au mazout dont la capacité est de 3.000 litres située sur le bien sis rue Baron de Xavier, 12 à 1380 Lasne – 1^e Division/ Section B/ n°38M ; Considérant que les conditions intégrales sont suffisantes pour limiter les dangers, nuisances ou inconvénients que l'établissement est susceptible de causer à l'homme ou à l'environnement ; Considérant que la présente déclaration a une validité de 10 ans ;

Pour tous ces motifs, **PREND ACTE**, des déclarations précitées et à la majorité les certifie complètes et recevables. »

Par ailleurs, en vertu de l'article 2, §1er, 1^o de l'arrêté du 29 octobre 2012, nous vous informons que les activités soumises à déclaration conformément au décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement sont également soumises à la procédure de notification « Natura 2000 » au sein du Département en charge de la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en Région wallonne.

De ce fait, une notification de votre déclaration a été transmise par nos soins au Département de la Nature et des Forêts (DNF) - Direction de Mons - Rue Achille Legrand, 16 à 7000 Mons - Tel : 065/32.82.41.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général ,

Laurence BIESEMAN

Le Bourgmestre ,

Laurence ROTTHIER





Province du Brabant wallon – Arrondissement de Nivelles
Commune de LASNE

RECOMMANDÉ

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Monsieur le fonctionnaire technique

Département des Permis et Autorisations

Direction de Charleroi

Rue de l'Ecluse, 22

6000 CHARLEROI

Service urbanisme – Tél : 02/634.05.75 – Email : urbanisme@lasne.be

Responsable de service : Marie SENGIER

Agent administratif : Amaury TOUSSAINT (02/634.05.85)

Nos références: AT/PEIII-2025/159 à PEIII-2025/163/CDU -1.778.511

Lasne, le 29 septembre 2025

Objet : Urbanisme – DÉCLARATIONS ENVIRONNEMENTALES DE CLASSE III – PEIII-2025/159 à PEIII-2025/163

Monsieur le fonctionnaire technique,

En application de l'article 14 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, nous vous prions de trouver, ci-jointes, les déclarations des établissements de classe 3 susmentionnées en objet ainsi que les délibérations du Collège communal du 22/09/2025 y afférentes.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le fonctionnaire technique, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur général ,

Laurence BIESEMAN



Le Bourgmestre ,

Laurence ROTTHIER



Province du Brabant wallon – Arrondissement de Nivelles
Commune de LASNE

RECOMMANDÉ

SPW - TLPE DATU

Direction extérieure du Brabant Wallon

Monsieur le Fonctionnaire délégué

Avenue Einstein 12 - 2^e étage

1300 WAVRE

Service urbanisme – Tél : 02/634.05.75 – Email : urbanisme@lasne.be

Responsable de service : Marie SENGIER

Agent administratif : Amaury TOUSSAINT (02/634.05.85)

Nos références: AT/PEIII-2025/159 à PEIII-2025/163/CDU -1.778.511

Lasne, le 29 septembre 2025

Objet : Urbanisme – DÉCLARATIONS ENVIRONNEMENTALES DE CLASSE III – PEIII-2025/159 à PEIII-2025/163

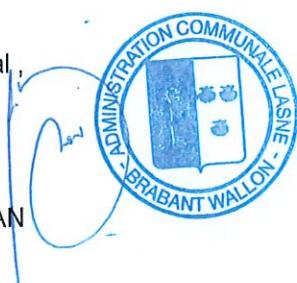
Monsieur le Fonctionnaire délégué,

En application de l'article 14 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, nous vous prions de trouver, ci-jointes, les déclarations des établissements de classe 3 susmentionnées en objet ainsi que les délibérations du Collège communal du 22/09/2025 y afférentes.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Fonctionnaire délégué, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur général

Laurence BIESEMANS



Le Bourgmestre ,

Laurence ROTTHIER



Province du Brabant wallon – Arrondissement de Nivelles
Commune de LASNE

RECOMMANDÉ

DGARNE - Département de la Nature et des Forêts
Direction de Mons
Rue Achille Legrand, 16

7000 MONS

Service urbanisme – Tél : 02/634.05.75 – Email : urbanisme@lasne.be
Responsable de service : Marie SENGIER
Agent administratif : Amaury TOUSSAINT (02/634.05.85)
Nos références: AT/PEIII-2025/159 à PEIII-2025/163/CDU -1.778.511

Lasne , le 29 septembre 2025

Objet : Urbanisme – DÉCLARATIONS ENVIRONNEMENTALES DE CLASSE III – PEIII-2025/159 à PEIII-2025/163

Madame, Monsieur,

En application de l'article 2, §1^{er}, 1^o de l'arrêté du 29 octobre 2012, les activités soumises à déclaration conformément au décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement sont également soumises à la procédure de notification « Natura 2000 » au sein de vos services.

Dès lors, nous vous prions de trouver en annexe les déclarations des établissements de classe 3 susmentionnées en objet.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur général

Laurence BIESEMAN

Le Bourgmestre ,

Laurence ROTTIER



Formulaire de déclaration des établissements de classe 3



Direction générale opérationnelle de
l'Agriculture, des Ressources
naturelles et de l'Environnement

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Direction générale opérationnelle de
l'Aménagement du Territoire, du
Logement, du Patrimoine et de
l'Énergie

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LASNE



15.09.2025

E122861



IMI0010138000004506

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 04 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures
d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Annexe IX

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES ÉTABLISSEMENTS DE CLASSE 3

Cadre réservé aux services administratifs de la Commune de dépôt de la déclaration	
Commune où est déposée la déclaration	1380 LASNE
Date de l'accusé de réception de la déclaration	12/09/2025
Référence de la déclaration à la Commune	PEIII - 20251160
Personne de contact à la Commune	Service Urbanisme – 02/634.05.75
Date de recevabilité de la déclaration (information aux Fonctionnaires et au déclarant)	Belle du 22/09/2025
Echéance (date dépôt + 10 ans)	12/09/2035

Déclarant :

DELVAL Renaud.

SCEAU DE LA COMMUNE



Adresse de l'établissement à 1380 Lasne :

Formulaire de déclaration des établissements de classe 3

Nature de l'établissement

Description de l'établissement :

- Dépôt de mazout dont la capacité de stockage est de 3000 litres en réservoir
- aérien simple paroi
 enterré double paroi

Numéro(s) et libellé(s) de la ou des rubriques :

- 63.12.09.03.01 (mazout)

Libellé(s) de la ou des conditions intégrales applicables :

- A.G.W. du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes (mazout) ; capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l

2. LOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION

Adresse

Rue¹ : BARON DE XAVIER 12 Code postal : 1380 Commune : LASNE
+41 79 551 80 61 Fax : E-mail : R.ENAUD.787....@YAHOO...CH

Plan de situation (photocopie d'une carte et implantation dans la rue) avec indication de l'emplacement de la citerne (Annexe n° 1) 25051 B0038 / 00 M 000

Références cadastrales : ...^o DIVISION , SECTION ..., NUMERO

Destination au plan de secteur : zone d'habitat/ d'habitat à caractère rural/ agricole (biffer)

Destination au plan communal d'aménagement : /

Situé dans un lotissement non périphérique délivré en date du

Situé en zone Natura 2000 : OUI - NON Si OUI , réf. et dénomination du site: BE

1..... S'il s'agit d'un lieu-dit, le préciser. Ne mentionner un lieu-dit que si c'est pertinent pour la localisation de l'établissement, à défaut d'un nom de rue.

Formulaire de déclaration des établissements de classe 3

3. IDENTITE DU DECLARANT

Personne physique

Téléphone : +41 79 551 80 61
E-mail : RENAUD.787@YAHOO.COM

Personne morale

Forme juridique :

Nationalité :

Adresse du siège social

Rue : N° Boîte .

Code postal : 1380 Commune : LASNE

Téléphone : Fax : E-mail : @

4. S'AGIT-IL

- a) de la mise en activité d'un établissement nouveau ? NON OUI
- b) du maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées ? NON OUI
- c) du maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration ? NON OUI
- d) de la remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc.) ? NON OUI
- e) de l'extension ou de la transformation d'un établissement ancien ? NON OUI
- f) d'un déplacement de l'établissement ? NON OUI

Indiquer dans ce cas la localisation ancienne :

Rue : N° Boîte

Code postal : Commune :

Formulaire de déclaration des établissements de classe 3

5. Signature

Sont joints à la présente déclaration les informations ou documents éventuellement exigés par la norme intégrale visée au point 1.

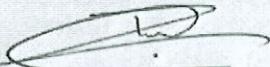
Conformément à l'article 58 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, le soussigné s'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14 § 5. Le texte des conditions générales, sectorielles et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE).

La présente déclaration est valable pour un terme de **10 ans au maximum** prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14 § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14 § 5, du décret.

Déclaration certifiée sincère et complète,

Faite à Tournai, le 12 / 09 / 2025.

Signature du déclarant ou, s'il s'agit d'une personne morale, de la personne dûment habilitée à représenter le déclarant.


Conformément à l'article 14 § 1^{er}, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, le présent formulaire est établi en 5 exemplaires et envoyé par recommandé ou remis contre récépissé, selon le cas :

- à la Commune sur le territoire de laquelle est situé le projet d'établissement ;
- à la Commune reprise à l'adresse du siège d'exploitation (voir point 4) lorsque l'établissement est situé sur le territoire de plusieurs communes ;
- au Fonctionnaire technique lorsqu'il s'agit d'un établissement mobile.

En vertu de l'article 14 § 3, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, la demande est jugée irrecevable si le formulaire n'est pas correctement rempli ou est incomplet.

Protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données que vous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie et ne pourront être transmises, sauf mention contraire dans ce formulaire, qu'aux services du gouvernement wallon suivants : Direction générale Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, et à la Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous ne pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) qu'àuprès de la Direction générale Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie et de la Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Médiateur de la Région wallonne

Toute personne physique ou morale qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'une autorité administrative régionale wallonne n'a pas agi conformément à la mission de service public qu'elle doit assurer, peut introduire une réclamation individuelle, par écrit ou sur place, auprès du Médiateur de la Région wallonne : Frédéric BOVESSE, Médiateur de la Région wallonne, avenue Gouverneur Bovesse 74 à 5100 NAMUR (Jambes).

courriel : courrier@mediateur.wallonie.be

Site : <http://mediateur.wallonie.be>

Numéro vert : 0800-11901

Formulaire de déclaration des établissements de classe 3

Merci d'ajouter ci-dessous un plan ou un croquis reprenant l'implantation de votre parcelle et d'indiquer la situation (à échelle) de votre citerne au moyen d'une croix

